

## Brevet Freefly: FF-B Tête en haut intermédiaire

Nom et prénom: \_\_\_\_\_

Dropzone: \_\_\_\_\_ Nombre de sauts: \_\_\_\_\_

### Conditions

Au moins 50 sauts au total.	<input type="checkbox"/>
Remplir les conditions du brevet FF-A.	<input type="checkbox"/>
La preuve vidéo (de l'intérieur ou de l'extérieur) est obligatoire pour:	<input type="checkbox"/>
• Une sortie tête en haut (à choisir) stable.	<input type="checkbox"/>
• Un virage à gauche ou à droite de 360°.	<input type="checkbox"/>
• Un salto en avant ou en arrière, à choisir.	<input type="checkbox"/>
• Stand up (chute debout) pendant 5 secondes.	<input type="checkbox"/>
• Commencer la séparation de sa propre initiative à l'altitude prévue.	<input type="checkbox"/>
• Atteindre une séparation horizontale assez grande grâce à une bonne dérive.	<input type="checkbox"/>
• Exécuter toutes ces étapes sans perte de stabilité, sans passer par la position boule, sans revenir à plat et sans « corking ».	<input type="checkbox"/>
Recevoir un briefing sur la sorties tête en haut « on the hill ».	<input type="checkbox"/>
Recevoir un briefing sur le contrôle de l'espace avant la séparation.	<input type="checkbox"/>
Recevoir un briefing pour se déplacer en avant et en arrière, maintenir le niveau et glisser à gauche et à droite.	<input type="checkbox"/>

### Restrictions et autorisations

- Le titulaire peut faire des sauts tête en haut à deux au maximum avec des autres titulaires du brevet FF-B.
- Des sauts tête en haut avec un titulaire du brevet FF-A sont interdits.
- Seule la position tête en haut est autorisée, la position tête en bas est interdite.
- Des sauts avec 3 ou plusieurs titulaires du brevet FF-B sont interdits. S'il y'a plus de 2 sauteurs qui accompagnent le titulaire du brevet FF-B, ils doivent être au moins titulaires du brevet FF-C. Dans ce cas, les titulaires du brevet FF-C sont responsables de la sécurité du saut.

Nom et signature de l'initiateur freefly	Signature du titulaire du brevet
Déclare que le titulaire a accompli les conditions du brevet.	Déclare de se conformer aux conditions et restrictions du brevet.